

LES MOYENS DE FAIRE RESPECTER LE DROIT D'AUTEUR DANS L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE

Patrick JACOB

Maître de conférences à l'Université Paris-Sud (XI)

RESUME

Après une période d'hésitation, les Etats ont entrepris de faire respecter le droit d'auteur dans l'environnement numérique. Les moyens qu'ils mobilisent à cette fin ont toutefois dû être adaptés. Parfois atténués, en ce qu'ils s'appuient sur le relais d'opérateurs privés et tendent seulement vers une efficacité globale, ces moyens peuvent également se trouver amplifiés en raison des effets extraterritoriaux que peut leur conférer l'ubiquité du réseau. Mais tout autant que la persistance et l'adaptation des interventions étatiques en la matière, c'est la discrétion du droit international « classique » qui frappe. Elle confirme la nécessité d'appréhender conjointement l'ensemble des mécanismes qui concourent à la régulation des phénomènes transnationaux.

ABSTRACT

After a period of hesitation, States have undertaken to ensure copyright enforcement in the digital environment. However, the tools mobilized to this end have had to be adapted. Sometimes attenuated, as they rely on private operators and only tend to an overall efficiency, these tools can also be amplified due to extraterritorial effects resulting from the network ubiquity. But as much as the persistence and adaptation of State interventions in this area, the discretion of "classic" international law is striking. It confirms the need to jointly address the set of mechanisms that contribute to the regulation of transnational phenomena.